



AVIS DU C.C.E.E.

SUR

LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2007

Adopté en séance plénière du 15 décembre 2006

BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2007

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement adopte les avis formulés ci-après par ses commissions.

~ ~ ~ ~ ° ~ ~ ~ ~

REMARQUES GÉNÉRALES DU C.C.E.E.

SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2007

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement prend acte de l'évolution du budget de la collectivité qui enregistre :

- une baisse de 25,17% en autorisations de programme (AP) essentiellement due à l'achèvement de la mise en place des AP liées à la construction de la Route des Tamarins ;
- une augmentation de 14,41% des crédits de paiement (CP) conforme à la programmation pluriannuelle des investissements malgré une tendance générale à l'augmentation des contraintes.

Section	AP/AE 2006	AP/AE 2007	Evolution	CP 2006	CP 2007	Evolution
Investissement	481,9 M€	360,6 M€	-25,17 %	534,2 M€	623 M€	+16,63 %
Fonctionnement	198,2 M€	214,2 M€	+8,09 %	226,9 M€	247,7 M€	+9,18 %
Total	680,1 M€	574,8 M€	-15,48 %	761,1 M€	870,7 M€	+14,41 %

Le C.C.E.E. prend également note de la mobilisation d'une partie de la marge de manœuvre fiscale qui se traduit par l'augmentation de la taxe professionnelle et de la taxe sur le foncier bâti.

Par ailleurs, le C.C.E.E. relève les augmentations intervenues dans les secteurs du développement humain. Il y voit une relative prise en compte des remarques et souhaits formulés lors de ses précédents avis.

Il remarque notamment que le recours à l'emprunt sert au financement des grands projets en matière de transport, mais également au rattrapage du retard enregistré en matière de construction de lycées.

Pour autant, les sommes allouées à l'enseignement supérieur subissent une baisse inquiétante au regard des enjeux.

Secteurs	BP 2005 CP	BP 2006 CP	Projet de BP 2007	Comparaison aux exercices précédents
Formation professionnelle	96,8 M€	104 M€	148,9 M€	Augmentation forte
Enseignement secondaire	71,2 M€	59,4 M€	99,8 M€	Augmentation forte
Culture	28,4 M€	24,8 M€	24,9 M€	Stabilisation mais niveau inférieur à 2005
Sport	13,7 M€	10,5 M€	12,6 M€	Augmentation mais niveau inférieur à 2005
Enseignement supérieur	14,9 M€	6,8 M€	3,9 M€	Diminution forte

AVIS DE LA COMMISSION 1

(Culture, Audiovisuel, Technologies de l'Information et de la Communication, et Mobilité)
SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2007

Préambule

Les situations financières problématiques de l'ensemble des associations réunionnaises sont des preuves tangibles des difficultés du monde associatif à La Réunion. Par conséquent, les associations ne devraient souffrir d'aucun retard dans la perception de leurs subventions, car il y va aujourd'hui de leur survie.

Aussi, préalablement à l'examen du projet de Budget primitif du Conseil Régional de La Réunion pour l'exercice 2007, la commission, parce qu'elle émane de la société civile réunionnaise et représente pour partie la vie associative dans le secteur Culture, demande-t-elle au Conseil Régional de verser rapidement les soldes des subventions de l'année 2005 pour les structures ayant satisfait à l'ensemble des procédures requises.

De plus, considérant :

- d'une part, l'importante activité des associations culturelles ;
- d'autre part, la nécessité, tant pour la viabilité économique des associations que pour leurs activités, de percevoir le plus rapidement possible les aides régionales ;
- et compte tenu de l'état des postes budgétaires du Conseil Régional au 31 octobre 2006¹ ;

la commission recommande à la collectivité régionale de renforcer son service culturel, afin que les dossiers et projets présentés par les associations soient instruits, validés et financés dans des délais ne mettant pas en péril la mise en œuvre de leurs projets et parfois même leur existence.

Remarques générales

Tout d'abord, la commission prend note de la rigueur observée par le Conseil Régional pour inscrire ce projet de Budget primitif pour l'exercice 2007, à la fois, dans :

- le champ de compétences de la Région relatif au développement culturel²,
- le projet de mandature, notamment dans l'axe du « développement humain par l'investissement dans l'Homme Réunionnais à travers la culture »,

• les orientations budgétaires précédemment définies par la collectivité régionale en novembre 2006 et dont les priorités visent à :

- « la valorisation de l'identité réunionnaise ;
- la révélation et l'épanouissement des talents ;
- la cohésion sociale »³.

¹ Cf. Projet de Budget primitif pour l'exercice 2007 - p. 88 - Etat du personnel qui signale 102 postes vacants

² Cf. loi n° 87-744 du 2 août 1984 relative aux compétences des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion

³ Cf. Orientations budgétaires du Conseil Régional de La Réunion (p. 102)

La commission retient par ailleurs :

❶ la très faible augmentation du budget du secteur culturel : 0,6 % en 2007 par rapport à 2006 sur les crédits de paiement, avec notamment une augmentation de 5,5 % en investissement et surtout une baisse de 2,7 % en fonctionnement.

❷ la très forte baisse du budget du secteur culture en capacité d'engagement : - 23,6 % en 2007 par rapport à 2006 en général (avec - 55,4 % en section d'investissement)

❸ l'explication de la collectivité régionale pour justifier cette baisse en capacité d'engagement, à savoir la fin de la mise en place des autorisations de programmes pour la maîtrise d'œuvre de la MURC.

Aussi, la commission regrette-t-elle que le seul programme d'investissement du Conseil Régional, en matière de culture, demeure celui de la MURC et se demande comment ce programme pourra, à lui seul, concrétiser une ambitieuse politique de développement culturel régional.

En matière d'*investissement*, la commission enregistre que l'enveloppe globale de 5,5 millions d'euros affectée à la culture permettra de poursuivre la réalisation du projet de MURC, le programme de réhabilitation de structures muséales (Madoi, Stella, Kelonia, Maison du Volcan) et le soutien aux équipements structurants.

En matière de *fonctionnement*, la commission constate que le projet de Budget primitif du Conseil Régional pour l'exercice 2007 prévoit une enveloppe de 10,1 millions d'euros, pour permettre d'accompagner et de favoriser le développement culturel, le fonctionnement des structures muséales ainsi que le Conservatoire National de Région de Musique, de Danse et d'Art Dramatique.

La commission prend bonne note de ces choix budgétaires qu'elle estime nécessaires. Cependant, elle insiste à nouveau auprès de la collectivité régionale pour qu'elle se mobilise fortement en faveur de la libre création culturelle, élément clé du développement culturel de La Réunion. Promouvoir et soutenir la création doit donc être une priorité pour la collectivité régionale, sans toutefois se cantonner à la seule création relevant de l'identité réunionnaise. En effet, considérée essentiellement sous l'angle identitaire, la création risque, à terme, d'être source d'enfermement culturel.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accompagnement de la vie culturelle, la commission rappelle au Conseil Régional que les créateurs locaux ne doivent pas « s'efforcer de répondre à une pluralité de goûts et d'attentes des différents publics », mais bénéficier de moyens adaptés pour créer librement. En revanche, il appartient par exemple aux salles de diffusion, de proposer des programmations ciblées en fonction des publics qu'elles veulent conquérir et satisfaire.

• **Les Langues et cultures régionales**

La commission approuve la collectivité régionale dans sa volonté d'encourager l'Office de la Langue Créole dans la mise en œuvre de son programme d'actions (organisation de colloques, soutien à la création, production et diffusion d'outils pédagogiques et conduite d'enquêtes visant la représentation de la graphie créole à La Réunion).

• **La promotion de la littérature réunionnaise**

La commission est favorable aux actions que compte mener le Conseil Régional dans ce domaine. Toutefois, s'agissant plus particulièrement du Centre Régional du Livre, la commission insiste pour que celui-ci définisse, avec les bibliothèques et les médiathèques des Communes, des actions partenariales visant à enrichir leurs fonds locaux.

Par ailleurs, la commission s'interroge sur le contenu des partenariats que souhaite mettre en place le Conseil Régional avec les éditeurs locaux et nationaux.

• **Les Arts plastiques**

Dans ce domaine, les interrogations de la commission portent sur :

- ▶ les nouvelles orientations de la collectivité régionale en la matière (Quelles étaient les anciennes ?) ;
- ▶ le devenir du Fonds Régional d'Art Contemporain ;
- ▶ la signification du changement de dénomination du Centre d'Art Contemporain⁴ en Pôle Régional d'Art Contemporain⁵.

De plus, au regard des grands programmes d'investissement menés par le Conseil Régional en 2007, la commission demande la généralisation systématique de la politique du 1 % culturel, en insérant la réalisation d'œuvres d'art par des artistes plasticiens dans les consultations.

Par ailleurs, à l'instar d'une volonté de favoriser la hiérarchisation de l'enseignement musical, la commission conseille à la collectivité régionale de faire de même pour les Arts plastiques, en incitant chaque municipalité à mettre en place une École Municipale d'Arts Plastiques.

• **La musique**

Dans ce domaine et concernant plus particulièrement le Pôle Régional des Musiques Actuelles, la commission s'étonne que les missions de formation et d'exportation ne soient pas abordées dans ce projet de budget.

Aussi, la commission propose-t-elle au Conseil Régional d'aider l'exportation de la musique réunionnaise au niveau national, en finançant un poste d'attaché de presse.

⁴ Cf. Orientations budgétaires 2007 - Secteur « Culture » p. 104

⁵ Cf. projet de Budget primitif 2007 - Secteur « Culture » p. 89

Basé à Paris à l'Antenne de la Région Réunion, cet attaché de presse devra être le relais entre les médias et les musiciens locaux en étant un véritable porte-parole pour ces derniers et en jouant un rôle clé dans la diffusion de l'information relative à la musique réunionnaise sur le territoire national. De plus, il pourrait agir de la même manière pour la littérature et le livre réunionnais.

- **La sauvegarde du patrimoine**

Dans ce domaine, la commission prend note des actions de la collectivité régionale pour répondre à ses obligations légales en la matière avec le transfert de la compétence liée à l'inventaire général des monuments historiques. Convaincue qu'il est nécessaire d'agir davantage encore dans ce domaine, notamment en matière de mise en valeur et de développement du patrimoine spécifique de La Réunion, la commission recommande, conformément à la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, la création d'un collège régional du patrimoine et des sites, pour définir et programmer leur sauvegarde et leur conservation.

De même, le Conseil Régional devra faire en sorte que son service culturel régional, son service des Archives et son service TIC oeuvrent de concert, dans la construction du portail culturel régional. Une démarche partenariale dans la mise en œuvre de ce projet permettrait à la fois, la conservation et la mise en valeur des archives régionales sur des supports numériques ainsi que la numérisation du patrimoine de La Réunion.

- **Les Technologies de l'Information et de la Communication :**

La commission se réjouit du travail effectué par la collectivité régionale dans ce domaine. Elle approuve l'ensemble des axes retenus par le Conseil Régional pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication à La Réunion, d'autant que la mise en œuvre de cette politique volontariste s'appuie sur une bonne mobilisation des crédits européens.

Néanmoins, s'agissant de l'accompagnement de la production audiovisuelle et cinématographique, la commission recommande à la collectivité régionale d'être particulièrement attentive au respect du droit du travail par les porteurs de projets qui reçoivent un soutien régional.

AVIS DE LA COMMISSION 2
(Formation Professionnelle, Éducation, Affaires européennes, Coopération régionale)
SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2007

La commission relève que les principes de gestion définis par la collectivité régionale depuis quelques exercices n'entraveront pas en 2007 ses interventions, dans des domaines aussi prioritaires que sont la *Formation Professionnelle* au sens large et *l'Éducation*.

En effet, la commission observe que, pour la **Formation Professionnelle et l'Apprentissage** qui figurent parmi les compétences majeures de la collectivité régionale, les choix budgétaires se traduisent par rapport à l'exercice précédent par une augmentation de 5,5 % en capacité d'engagement, soit un total de 123 350 000 € et de 43,2 % en crédits de paiement, soit un total de 148 947 000 € en 2007.

En ce sens, le projet de Budget primitif pour 2007 traduit bien ici la déclinaison budgétaire des orientations débattues en novembre dernier et s'inscrit en cohérence avec le projet de la mandature ainsi que les objectifs du P.R.D.F. de développement et d'épanouissement humain. La commission constate en effet que tous les axes : Apprentissage, Formation continue, Accompagnement des publics en difficulté, Cohérence de l'offre de formation, Accueil-Information-Orientation, etc... sont abondés.

Elle relève également l'inscription d'une nouvelle autorisation de programme (AP) de 19,9 M€ pour poursuivre l'amélioration de la capacité d'accueil des stagiaires de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi qu'une nouvelle autorisation d'engagement (AE) de 103,3 M€ pour permettre la poursuite des actions en matière d'apprentissage et de formation continue.

La commission sera donc attentive aux réalisations à venir d'autant plus que ces dotations liées aux nouvelles compétences ne permettent pas à ce jour d'évaluer finement le transfert budgétaire.

S'agissant plus particulièrement de la *Formation continue*, la commission note avec beaucoup d'intérêt la volonté de la Région de maintenir et de développer les compétences des actifs en emploi et des demandeurs d'emploi. Si la commission adhère fortement à la structuration et au développement de la V.A.E. qui a pour objet de certifier les compétences acquises dans le cadre de l'expérience professionnelle et bénévole, rien ne lui permet cependant de voir, dans le rapport sectoriel, les autres déclinaisons des compétences. Est-ce par une structuration des branches, un partenariat avec les OPCA⁶ ou une possibilité pour les salariés d'intégrer malgré tout une action de formation inscrite dans le P.R.D.F. ?

En matière **éducative**, la commission constate pour *l'Enseignement secondaire - lycées* - premier domaine de responsabilité de la collectivité depuis les premières lois de décentralisation – une reprise de son effort, contrairement à l'exercice 2006 ; celui-ci se traduit globalement par une augmentation de 21,4 % en capacité d'engagement et de 67,9 % en crédits de paiement. Le budget consacré à ce secteur s'élèvera en 2007 à 99 758 000 € en crédits de paiement.

⁶ OPCA : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

Elle note également dans ce domaine l'inscription d'une enveloppe globale de 57,3 M€ en AP pour la poursuite du programme de construction de nouveaux lycées (St Paul IV, St Benoît IV, St Denis, Le Port, Petite Ile), la réhabilitation lourde des bâtiments les plus anciens ainsi que de leur équipement. Cet effort budgétaire se traduit ici aussi par l'inscription d'une nouvelle AE de 14,4 M€.

La collectivité régionale s'étant fixé comme objectif de « garantir des conditions optimales de travail et de vie scolaire aux communautés pédagogiques », la commission lui rappelle cependant son attachement aux propositions ci-après :

- **Constructions scolaires**

La commission réitère sa demande de voir émerger au sein des établissements scolaires :

- des espaces réservés aux associations de parents d'élèves afin de faciliter leur activité, conformément au décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves ;
- des infrastructures à vocation artistique et culturelle afin de permettre le développement de ces pratiques au sein des établissements et de sensibiliser ainsi davantage les élèves aux activités mises en place dans les grands équipements.

- **Réhabilitation**

La collectivité régionale s'orientant vers l'examen au cas par cas des conditions et modalités de mise en œuvre d'une démarche H.Q.E. dans la réhabilitation des bâtiments, la commission renouvelle sa demande concernant l'évaluation du concept H.Q.E. déjà intégré dans les nouveaux établissements.

- **Aide à l'accès aux manuels scolaires**

La commission prend acte de la reconduction du dispositif Primo'Livres avec le maintien de l'aide à hauteur de 50 € et apprécie l'ouverture aux apprentis en formation initiale.

Conformément à ses avis antérieurs, elle souhaite cependant que :

- la collectivité procède au versement rapide des soldes des mandats afin de ne pas pénaliser le fonctionnement des associations de parents d'élèves qui assurent la location des manuels scolaires ;
- le dispositif puisse toucher le maximum d'élèves éligibles, plus particulièrement ceux des Lycées Professionnels et s'étendre aux étudiants inscrits en B.T.S. et en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles ;
- la collectivité s'oriente vers la gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble de lycéens à l'instar des collégiens.

S'agissant de l'*Enseignement supérieur* et du *Primaire*, la commission formule les remarques suivantes :

Elle s'interroge tout d'abord sur la baisse significative des crédits de paiement en matière d'enseignement supérieur (- 43,3 %), un secteur qui avait déjà connu une baisse de 53 % entre 2005 et 2006. Même s'il ne s'agit pas d'une compétence légale, la collectivité avait, selon le C.C.E.E., une action plus volontariste, convenant du « rôle moteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement économique de l'île ».

En particulier, la commission s'interroge sur la baisse des crédits de paiement consacrés à l'aide en faveur des étudiants : 950 000 € au lieu de 1 430 000 € en 2006, ce d'autant que l'avenir de notre région passe par une jeunesse bien formée.

La commission note par ailleurs que la recherche est aujourd'hui contractualisée (contrat pluriannuel), ce qui est en soi un point positif puisqu'elle permet la pérennisation de programmes. Il serait cependant nécessaire que les conditions à réunir pour prétendre à ces crédits fassent l'objet d'échanges les plus larges avec les enseignants-chercheurs.

Pour ce qui est du Primaire, le projet de BP 2007, conformément aux orientations correspondantes de la Région, confirme l'achèvement du programme pluriannuel de rénovation du bâti scolaire des écoles maternelles et élémentaires de La Réunion.

Faut-il comprendre que l'état des écoles à l'heure actuelle ne justifie plus une telle intervention ? Il serait intéressant pour apprécier cette question de disposer d'une photographie du bâti scolaire en 2006 et de pouvoir mesurer l'impact de l'aide régionale antérieure sur les communes.

Sachant que la collectivité régionale, dans le cadre de la Formation continue (Cf. rapport sectoriel, p. 63) envisage la poursuite d'actions de lutte contre l'illettrisme ainsi que le lancement d'une enquête pour une meilleure connaissance des réalités de l'illettrisme, gageons que cette enquête mettra en lumière toute l'importance et la nécessité de prévenir l'illettrisme, en agissant tant auprès des enfants dès leur plus jeune âge que de leurs parents. Cette enquête soulignera certainement, entre autre, l'importance de l'effet « lieu », inhérent au bâti scolaire, sur la réussite scolaire de tous les Réunionnais.

S'agissant de **la Mobilité**, reconnue comme « une opportunité pour la diversification des cursus de formation et l'accès à des bassins d'expériences professionnels plus importants », la commission relève que ce secteur se voit doté d'un budget qui croît de 38 % (+ 2,8 M€) en crédits de paiement par rapport à l'exercice 2006. Celui-ci devrait ainsi pouvoir répondre aux objectifs visés par la collectivité, même si le descriptif proposé ne permet pas d'avoir une vision précise des actions.

Pour sa part, la commission insiste à nouveau sur la nécessité d'assurer un accompagnement efficace dans le pays d'accueil pour faciliter l'intégration du candidat.

Quid par ailleurs de la mise en place de l'Observatoire de la mobilité ?

Coopération Régionale

• Le budget

La commission observe que le budget consacré à la coopération régionale s'élèvera pour l'exercice 2007 à 2 427 075 € en capacité d'engagement soit une augmentation de 0,7 % par rapport à l'exercice 2006 et à 1 998 000 € en crédits de paiement, soit une diminution de 15,3 %.

La commission note également que la part du budget réservé à ce secteur rapportée à l'ensemble des interventions de la Région demeure modeste : 0,23% en crédits de paiement.

Cependant, elle prend acte que les moyens budgétaires régionaux pourront être complétés par d'autres sources de financement provenant de l'État et/ou de l'Union Européenne.

• Les orientations et actions

Sur la forme, la commission prend acte de la présentation très synthétique du rapport sectoriel (2 pages). À l'inverse de la présentation très détaillée du rapport sur les Orientations budgétaires, la forme adoptée pour le rapport budgétaire ne permet pas de saisir clairement les actions envisagées par le Conseil Régional pour l'exercice 2007.

Sur le fond, la commission prend bien note que les crédits seront concentrés autour de trois axes :

- le développement durable,
- l'intégration économique régionale,
- le développement humain et la solidarité internationale.

La commission aurait souhaité avoir plus de précisions sur les actions envisagées dans ces domaines.

Elle relève enfin avec intérêt que la Région devrait apporter un soutien aux associations. Elle rappelle que la coopération associative est un atout majeur pour enrichir les liens avec les pays de la zone et fonder une coopération durable.

À ce titre, la commission rappelle sa proposition de création d'une Agence de Coopération régionale (centrée sur la culture, l'éducation, l'environnement...) au sein de laquelle pourrait être abrité un centre de ressources chargé :

- d'informer et de former les associations sur les législations et plus généralement sur l'environnement socio-économique des pays de la zone,
- de conseiller les associations sur les circuits de formation existants, d'aider les associations dans l'élaboration de dossiers pour monter un projet.

AVIS DE LA COMMISSION 3
(Aménagement, Environnement, Déplacement, Sport, Socio-éducatif, Tourisme)
SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2007

À l'exception du rapport « *Sport – Socio-éducatif* », la commission 3 se montre, de façon générale, rassurée par la transposition budgétaire des orientations pour l'exercice 2007 débattues le 23 novembre 2006.

Ainsi, elle souligne la clarté des rapports portant sur les secteurs « *Economie générale* » et « *Aménagement, environnement, déplacements* », mais regrette en comparaison que le rapport du secteur « *Sport et socio-éducatif* » soit trop succinct et imprécis pour permettre un avis pertinent.

Sport/Socio-éducatif

Concernant le budget total alloué à ce secteur, la commission observe les contradictions importantes entre les tableaux synthétiques (pp. 13 à 15 du rapport de présentation) et les montants avancés dans le rapport sectoriel.

Source	AP	AE	CP
Tableau synthétique	3,26 M€	3,13 M€	12,57 M€
Rapport sectoriel	?	5,03 M€	6,33 M€

En outre, le rapport sectoriel n'apporte aucune information sur la répartition des sommes par action. Ainsi, les crédits inscrits au chapitre 932 article 6574 sont affectés globalement au financement des actions suivantes :

- responsabiliser les sportifs réunionnais (pp. 79 et 80) ;
- projet sportif de déplacement non motorisé (pp. 80 et 81) ;
- contribuer à la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif (pp. 81 et 82) ;
- les déplacements aériens : conforter le concept de guichet unique (p. 82) ;
- favoriser les filières de préformations et les études secondaires sportives de haut niveau (p. 83).

Mais, quels montants sont réellement affectés à chacune de ces actions ?

De même, la commission note une référence aux programmes A134-0007 et A134-0001 (p. 84) dont elle aurait souhaité avoir le détail.

Par ailleurs,

- Concernant le soutien à l'accompagnement des jeunes, la commission regrette que « l'action de la collectivité [s'appuie] prioritairement sur un partenariat mis en place avec le CRIJ » (p. 81). Cela témoigne d'une absence de reconnaissance, à leur juste valeur, des actions menées par les associations d'éducation populaire pour la formation à la citoyenneté et à la cohésion sociale.
- En matière de soutien aux classes transplantées (p. 81), la commission aurait souhaité un engagement ferme de la collectivité à réactualiser les prix de journée/enfant. Elle aurait également apprécié que l'action régionale soit orientée vers l'ensemble du secteur socio-éducatif, par exemple, à travers la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation et de création de structures d'hébergement.
- Concernant la formation des dirigeants bénévoles (p. 82), la commission souhaite qu'à l'instar des actions menées en sport avec les partenaires que sont le CROS et le CROMS, la collectivité identifie des acteurs du mouvement d'éducation populaire pour assurer ces formations.

En conclusion, ce rapport « *Sport et socio-éducatif* » apparaît à la commission comme étant une transposition incomplète et peu lisible du rapport présenté dans le cadre des orientations budgétaires. Doit-elle y voir le signe d'un manque d'ambition dans ce domaine où les besoins de la population et les attentes des acteurs sont réels ?

En tout état de cause, la commission, profondément insatisfaite, ne peut que regretter cette situation et renouvelle une fois de plus sa proposition de mise en place d'un véritable service dédié au secteur socio-éducatif.

Aménagement / Environnement / Déplacements

Concernant les secteurs « *Aménagement - Environnement* », les actions sont nombreuses et parfois originales, et bénéficient également d'une augmentation du budget alloué au secteur.

Secteur	Année	AP/AE	CP
Environnement	2006	20,2 M€	14,1 M€
	2007	27,4 M€	22,2 M€
Aménagement	2006	4,5 M€	4,7 M€
	2007	4,6 M€	7,4 M€

La commission note favorablement des projets tels que :

- la densification des pôles intermodaux et l'aménagement rural orientés vers la limitation des déplacements automobiles ;
- la mise en service des installations de valorisation du biogaz des centres de déchets de la rivière Saint Etienne et de Sainte Suzanne ;
- le programme d'exploration géothermique ;
- le soutien apporté à la mise en œuvre du Parc National de La Réunion.
- etc...

Par ailleurs, la commission prend acte de la revalorisation du budget consacré à l'Établissement Public Foncier de La Réunion. Les crédits de paiement qui y sont affectés passent ainsi à 1,5 M€ en 2007 (contre 380 000 € en 2006).

En matière de *déplacements*, le C.C.E.E. avait salué, dans son avis sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2007, les différentes actions envisagées par la collectivité pour contribuer à la lutte contre les problèmes de circulation urbaine et interurbaine. La commission note que l'engagement de la collectivité est conforme aux ambitions affichées dans ce domaine.

Tourisme

La commission prend acte de la décision de la collectivité de jouer pleinement son rôle de chef de file en matière de tourisme en entamant la mise en œuvre du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion. Elle prend acte de l'augmentation du budget alloué à ce secteur.

Toutefois, la commission note encore quelques faiblesses dans les engagements pris par la collectivité. En effet, même si on peut se réjouir de la mise en place d'une structure de concertation, celle-ci ne pourra se substituer à une réelle structure de gestion. La commission s'interroge donc sur l'avenir de l'outil unique "Agence Réunion Tourisme".

Par ailleurs, la commission souhaite attirer l'attention de la collectivité sur les dangers d'une aide basée uniquement sur un système d'appel à projets. D'une gestion aisée pour la collectivité, ce mode de financement met les acteurs en difficulté. Privés d'une projection à long terme, ils subissent progressivement une plus grande précarité des emplois. Notant la contradiction avec les principes énoncés dans le projet de Plan Réunionnais de Développement Durable, la commission souhaite donc que le recours aux appels à projets soit limité, particulièrement, dans ce secteur encore très fragile.